



Perpignan, le 13/09/2023

**Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours**

Pôle ressources
Groupement Ressources Humaines
ressources.humainesSPV@sdis66.fr
Téléphone : 04.68.63.78.18

Appel à candidatures externes

Le SDIS des Pyrénées-Orientales recrute
pour la saison hiver 2023-2024
des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
en renfort dans les CIS

PROFIL DES CANDIDATS ET DESCRIPTIF DES BESOINS :

- ◆ Être sapeur-pompier volontaire (ou militaire BSPP, BMPM, UIISC)
- ◆ Avoir 18 ans à la date du recrutement
- ◆ Posséder la **FI COMPLETE**
- ◆ **Sous-officier compétence de secours routier, feux d'espace naturel, et permis poids lourd/COD1/2 appréciés**
- ◆ Souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire saisonnier d'un mois minimum et quatre mois maximum

CIS	DATES	REGIME DE SERVICE
FONT-ROMEU	23/12/2023 au 10/03/2024 inclus	Gardes de 12 heures diurnes / nocturnes
CAPCIR	23/12/2023 au 10/03/2024 inclus	Gardes de 12 heures diurnes
CERDAGNE	23/12/2023 au 10/03/2024 inclus	Gardes de 12 heures diurnes
MONTLOUIS	23/12/2023 au 7/01/2024 inclus 10/02/2024 au 10/03/2024 inclus	Gardes de 12 heures diurnes

IL SERA DEMANDÉ AU SPV DE SE PRÉSENTER A SON CIS D'HÉBERGEMENT, LA VEILLE DE SA PRISE DE GARDE
L'affectation et la répartition en Centre d'incendie et de secours sont assurés par le groupement Nord.
HEBERGEMENT et PETIT DÉJEUNER ASSURÉ
MINIMUM DE 18 GARDES DE 12H DIURNES/MOIS GARANTI

Candidature :

Les candidats intéressés et répondant au profil sont invités à faire parvenir le dossier de candidature muni des pièces complémentaires au service ressources humaines à l'adresse électronique suivante :
ressources.humainesSPV@sdis66.fr **AU PLUS TARD LE 30 octobre 2023.**

Renseignements complémentaires :

- ◆ Pour tout renseignement administratif, contacter le service ressources humaines / paie-indemnisation au : 04.68.63.78.18. Ou à l'adresse électronique : ressources.humainesSPV@sdis66.fr
- ◆ Pour tout renseignement opérationnel, vous pouvez joindre le **Groupement Nord** au : **04.68.05.34.18.**